



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements de soins

Question écrite n° 36785

Texte de la question

M. Bernard Bosson attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés budgétaires que rencontrent les centres spécialisés de soins aux toxicomanes. Les responsables de ces centres ont récemment alerté la représentation nationale sur le simple maintien des crédits qui leur sont alloués, alors que malheureusement la généralisation de nouvelles drogues de synthèse vient aggraver le bilan déjà très grave des consommateurs de drogues d'origine végétale. Par ailleurs, la prise en charge des problèmes de toxicomanie est une réponse qu'attendent nos concitoyens, dont certains sont confrontés aux difficultés liées au manque d'assistance et de soins des toxicomanes. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour faire face à cette situation.

Texte de la réponse

La politique de lutte contre la toxicomanie et de prévention des dépendances est une priorité de santé publique qui se traduit par une affectation de moyens importants. Elle s'est accompagnée d'un effort budgétaire conséquent depuis 1997, permettant une amélioration et une diversification des prises en charge afin de prendre en compte l'évolution des pratiques de consommation. Ainsi, dans le domaine de la prise en charge sanitaire, les crédits affectés au chapitre 47-15-40 du budget de l'Etat ont été augmentés de 12 % sur les trois derniers exercices. Des moyens complémentaires ont par ailleurs permis de renforcer la capacité d'accueil du dispositif de soins en diversifiant les modes de prise en charge. Les moyens affectés aux réseaux ville-hôpital et aux équipes de liaison intra-hospitalières ont ainsi été majorés de 11 % de 1997 à 1999, contribuant ainsi en particulier à une meilleure implication des médecins de ville. Par ailleurs, 38 millions de francs de mesures nouvelles ont été affectés en 2000 à la création ou au renforcement d'équipes d'addictologie dans les établissements de santé. En 2001, la diversification des modes de prise en charge sera poursuivie. Par ailleurs, les crédits affectés à la prévention et à l'accompagnement social ont augmenté de 59 % sur les trois derniers exercices budgétaires. Un effort particulier en matière d'hébergement et d'aide à l'insertion a été réalisé en application des dispositions prévues par la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Il importe néanmoins de souligner que l'amélioration de la prise en charge des personnes toxicomanes repose sans doute pour partie sur une augmentation des moyens, mais également sur une meilleure organisation des dispositifs afin de prendre en compte l'évolution des modes de consommation. Des évaluations actuellement en cours doivent permettre d'améliorer la qualité des réponses sanitaires et sociales aux problèmes de la toxicomanie.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Bosson](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36785

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 octobre 2000

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6253

Réponse publiée le : 30 octobre 2000, page 6239